

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le onze décembre, à 20 h 40, le conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence du Maire Gilbert BLANGERO.

**Date de convocation** : le 3 décembre 2015

**Membres en exercice** : 14

**Membres présents** : 9

**Membres votants** : 12

**Présents** : Gilbert BLANGERO (Maire), Jean-Claude LABBE, Benoît GUERRERO, Philippe DUCASSE(Adjoint), Jean-Philippe BAGUR, Jean-Baptiste PAING, Jérôme DESCHAMPS, Pascal MARTIN, François LENEVEU, Fabrice REVUELTA (Conseillers Municipaux).

**Absents avec délégation** : Julia LENEVEU, Séverine DELAGE.

**Excusé** : Julia LENEVEU, Séverine DELAGE

**Absents non excusé** : Nathalie CHARBONNIER, Pascal RUEL

**Secrétaire de séance** : Jean-Philippe BAGUR

**ORDRE DU JOUR**

- Délibération pour clôture budget lotissement
- Délibération projet fusion CDC
- Délibération projet fusion syndicats
- Délibération modification des statuts de la CDC
  
- Questions diverses.

**PREAMBULE**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le compte-rendu du 19 novembre 2015

## • DELIBERATIONS

### 1. Délibération clôture du budget lotissement

Monsieur le maire propose au conseil municipal la clôture du budget lotissement sachant que toutes les opérations liées à ce budget sont terminées, en voici les états avant la proposition de clôture ;

- En investissement un excédent de 42 131.66 euros
- En fonctionnement un excédent de 93 947.16 euros

Le conseil municipal après avoir délibéré, donne son accord ;

- Pour la clôture du budget lotissement au 31 /12/2015
- Pour transférer les résultats sur le budget principal

Pour 10            Contre 0            Abstention 0

### 2. Avis relatif au projet de fusion de la CDC

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la loi NOTRE portant sur la nouvelle organisation du territoire de la république a fixé à 15 000 habitants le seuil minimal des EPCI. Dans ce cadre le Préfet de la Gironde a élaboré son projet de schéma départemental.

Concernant notre territoire, ce projet de schéma prévoit la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des communautés de communes du Sud Gironde et des Coteaux Macariens.

Le conseil municipal, note que sans capacité d'autofinancement, avec des compétences supplémentaires à harmonisées, cette fusion proposée mettrait en grande difficulté la nouvelle communauté de commune.

L'équipe municipale se **prononce contre** ce projet de fusion,

Contre 9            Abstention 1

### 3. Délibération sur le projet de fusion de syndicats

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la loi NOTRE, fixe des objectifs de rationalisation des périmètres des syndicats intercommunaux.

Dans ce cadre le préfet a élaboré son schéma départemental de coopération intercommunal.

La proposition est de fusionner le SICTOM ET l'USSGETOM.

Par manque d'éléments sur les impacts et charges financières le conseil demande l'ajournement de cette délibération en attente d'informations de la part des syndicats concernés sur cette fusion.

Surtout que cette fusion a été adoptée en amont par les syndicats, il existe certainement un projet avec une réflexion sur les investissements, le devenir du personnel, les opportunités et les conséquences d'un tel regroupement.

Avant de donner un avis le conseil demande des compléments d'informations auprès des syndicats et de la CDC

Pour l'ajournement 10    contre 0            Abstention 1    Jérôme DESCHAMP

#### **4. Délibération modifications des statuts de la CDC Sud Gironde**

La CDC Sud Gironde disposait de 2 ans suite à la fusion pour procéder à l'harmonisation de ces compétences.

Afin de clarifier la rédaction des statuts de la CDC et de statuer sur les compétences exercées ou non à l'échelle communautaire (et notamment en matière de voirie), une modification substantielle des statuts est proposée.

Le projet de nouveaux statuts a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa réunion du 30 novembre 2015.

Après avoir délibéré le conseil municipal se prononce en faveur de la modification des statuts de la communauté de commune du Sud Gironde

Questions diverses et informations

,

Fin de séance vers 22h50

The image shows several handwritten signatures in blue and black ink. There are five distinct signatures in blue ink, and one long, sweeping signature in black ink at the bottom. The signatures are arranged in a loose, horizontal cluster.